

SURCLASSEMENT DES JUNIORS J1 EN CATÉGORIE SÉNIOR

RAPPEL

Le surclassement des juniors J1 n'est pas autorisé en raison du jeune âge des joueurs de cette catégorie, susceptibles de ne pas avoir atteint une maturité physique et mentale suffisante pour les exigences du rugby à 13.

EXCEPTION

Le surclassement peut être envisagé dans certaines situations exceptionnelles uniquement pour les **clubs d'ELITE**. En effet, il est probable qu'à ce niveau de compétition, la sélection des joueurs jugés capables d'évoluer en séniors sera plus objective.

PROCÉDURE

Toutefois, et afin de garantir un maximum de sécurité pour ces jeunes joueurs, une procédure particulière doit s'appliquer.

Elle ne s'appuiera pas seulement sur le certificat du médecin sport.

Elle nécessitera l'accord du responsable légal du joueur, l'avis du médecin traitant du joueur, et sera soumis à l'approbation de la commission médicale.

MÉTHODE

- Remplir **l'autorisation parentale** de surclassement : disponible sur le site FFR13>MÉDICAL>SURCLASSEMENT J1
- Faire remplir le questionnaire de surclassement au **médecin traitant** : disponible sur le site FFR13>MÉDICAL>SURCLASSEMENT J1
- Fournir le questionnaire de surclassement du médecin traitant au médecin du sport
- Faire remplir le certificat médical de surclassement au **médecin du sport** : disponible sur le site FFR13>MÉDICAL>SURCLASSEMENT J1
- Envoyer les 2 certificats et l'autorisation parentale au Dr FABRE, responsable de la commission médicale : x.fabre@ffr13.fr
- Examen du dossier par au moins **3 médecins de la commission** dont le responsable et 2 médecins du sport